

EQUIPEMENTS MECANIQUES 134951797-001-1

Ets: A3400373050.A3400373050

N°: RP-C25081408M0001

Compiègne

7 bis avenue Henri Adnot

CS 10537

60200 COMPIEGNE

13 RUE SAINT ELOI

ETABLISSEMENTS DAVID

60800

CREPY EN VALOIS

0344305500

COMPTE RENDU PROVISOIRE * EQUIPEMENTS MECANIQUES

VGP NACELLE SUR PORTEUR

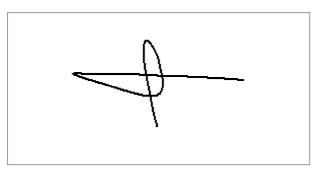
- * Ce rapport provisoire ne peut en aucun cas se substituer au rapport définitif
- Le rapport définitif comprend l'ensemble des résultats et référentiels inhérents à notre système qualité.
- La vérification est réalisée conformément aux dispositions contractuelles.
- Le chef d'établissement doit consigner sa conclusion sur le registre de sécurité.

Vérification effectuée du : 14/05/2025

Intervenant:

Mr HERVE MIELLE

Signature:



Remis à Mr LIEGEROT le : 15/05/2025

Visa Pour reçu:



Apave Exploitation France, Société par Actions Simplifiée sise 6 Rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 618



EQUIPEMENTS MECANIQUES

Date: 14/05/2025

Ets: A3400373050.A3400373050

134951797-001-1 N°: RP-C25081408M0001

EQUIPEMENTS VERIFIES

Désignés par contrat ou convention

Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification
Elévateur de personnes posé ou fixe pendant la manœuvre	MOVEX	IVECO FX- 880- RY	16.3061

Vérifié par : Mr HERVE MIELLE

Levage - Examen de l'état de conservation avec essais de fonctionnement.

Référentiel: Arrêté du 01 mars 2004.

Modifications apportées à notre connaissance : Aucune.

La mission ne comprend pas l'examen de l'état de conformité aux règles de conception, l'examen des mesures d'organisation pour l'utilisation de l'équipement, l'analyse du contenu des documents présentés.

Documents présentés : Notice d'instructions / Certificat de conformité / Carnet de maintenance

Capacité max. d'utilisation (kg): 230 Charge d'essai mise à disposition par l'utilisateur (kg): 230

Les examens et les essais réalisés dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou des défectuosités, mentionnées ci-après, auxquelles il convient de remédier.

ORGANES DE SERVICE - Poste de dépannage - Anomalie : Mettre un adaptateur adéquat pour effectuer la manœuvre de dépannage (absent)

MOUVEMENTS CONCOURANT AU LEVAGE - Limitation des sollicitations - Fonctionnement défectueux - Régler le limiteur de charge (déclenchement maxi 1,10 Pm).